ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N 998

à M. Thevenon chir. à Lesterpt par confolans en limosin.

Le 24 juillet 1765

M. Hevin à qui vous avés communiqué, Monsieur, un fait fort singulier sur une fille d'un an qui a eu ses Regles comme à l'age de puberté, et qui continue de les avoir periodiquement, m'a remis votre lettre. je crois que vous pouvés rendre cette observation interessante par quelques details où vous exprimerés la constitution de ses pere et mere; si dans la famille les Regles ont été précoces; quel est le temperament de l'enfant; s'il y a lieu de présager une vieillesse anticipée; s'il n'y a pas en cet enfant d'autres marques de puberté prematurée &c. &c. dans quelque etat que soient les choses, il ne sera pas inutile d'en faire mention; toutes ces circonstances donneront du corps à votre recit et feront connoitre que s'il y avoit eu des points dignes de remarque, ils ne vous eussent point echappé. L'Academie Royale de chirurgie qui recevra avec plaisir votre observation, n'a besoin la dessus que de votre assertion. vous offrés la signature du Curé de sa paroisse; je crois que celle du pere de l'enfant seroit moins deplacée. Le sujet n'est pas trop de la competence d'un ecclesiastique. j'ay l'honneur d'etre.

Lettre du 19 Xbre 1687, petit garçon d'un an pubere. hist. des ouvrages des scavans, par M. Basnage, janvier 1688. page 141.

Accipe quæ mihi hodie à viro docto narrata. Rem sane incredibilem et quæ olim inter ostenta fuisset. pagus est hâc in provinciâ, ad radices juræ montis, Grandvaux vocant. ibi, paucis abhinc mensibus, natus est infans cætera par aliis; at eâ corporis parte quæ viros facit, plane jam vir. observatum id ab ipsâ obstetrice, notatumque etiam glandem deducto præputio detectam. hinc rumor in vulgus, curiosior quæ parentum sedulitas. novo admodum

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 50 n° 179

mense, et pubes pilorum densitate obsita, et deinceps haud infrequentes lascivi motus, atque ejusdem, maxime à somno, velut in venerem turgescentis, crebra tentigo. quid plura? needum puer biennium complevit, et tamen ita se habet, ut ex eorum numero sit quos faustina adnotabat; unde serio parentes admoniti ab eo, qui testis oculatus hoc mihi modo narravit, ne illum cum sororibus aut ancillis, ut fit, cubare patiantur; periculum enim esse, id quod in decenni notatur est Hieronymus, ne in bienni aut trienni contingat. Hoc tibi raptim et latine equidem, cum ista novissimis minus pudice enuntiari gallice queant. quanquam naturam meram, et si quid forte luserit, philosophice observantibus, quid turpe, aut indecorum? vale et nos amare perge. XII Kalend. januar. 1688.